

## COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE  
-----

N° 2026/082

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS  
DE 2<sup>ème</sup> CATEGORIE

Le Maire de Watten,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2<sup>ème</sup> catégorie présentée par M. Philippe HANON, Président de l'Orchestre d'Harmonie l'Amicale de Watten,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

**ARRÊTE**

**Art. 1 :** M. Philippe HANON est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 2<sup>ème</sup> catégorie le jeudi 14 mai 2026 de 13h00 à 21h00 à l'occasion d'un Loto, à la salle St-Gilles, rue de Dunkerque.

**Art. 2 :** Copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

**Art. 3 :** La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WATTEN, le 20/04/2026

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Eric BLIN.